

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/03/2026 - B2026/011603 - 2022 B 00426 - 909 175 531 - 3F & MULTISERVICES

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****IDENTIFICATION**

Civ. neutre ferreira simoes carlos

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20220470011313Pour le compte de :

SAS 3F & MULTISERVICES

33 RUE DES BRUYERES

69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

N° SIREN : 909 175 531Période déclarée : Année 2024Date limite de dépôt : 20/05/2025**ÉLÉMENTS DÉCLARÉS**

Formulaire N° 2065 (applicable au 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable au 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable au 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable au 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable au 31/12/2024)

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable au 31/12/2024)

Impôt sur les sociétés**A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE****2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL**Numéro, type et nom
de voie

33 RUE DES BRUYERES

Code postal

69160

Ville

TASSIN LA DEMI LUNE

Pays

FRANCE

B - ACTIVITÉS**ACTIVITÉS EXERCÉES**

NETTOYAGE DES BATIMENTS

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**1 - RÉSULTAT FISCAL**Bénéfice imposable au taux
normalBénéfice imposable à
15%

10 971

Déficit (report du 2033-
B)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable au 31/12/2022)

**Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable au 31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice dos en N
1 - Actif Immobilisé			
Immobilisations corporelles	35 612	7 586	28 026
TOTAL I (5)	35 612	7 586	28 026
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	491		491
Disponibilités	24 993		24 993
TOTAL II	25 484		25 484
TOTAL GENERAL (I + II)	61 096	7 586	53 510

B - PASSIF

	Net Exercice dos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	16 045
Résultat de l'exercice	9 005
TOTAL I	26 150
3 - Dettes (4)	
Comptes courants d'associés	16 811
Autres dettes	10 549
TOTAL III	27 360
TOTAL GENERAL (I + II + III)	53 510

RENOIS

(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	21 700
----------------------------------	--	--	--------

Il certifie conforme



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable au 31/12/2024)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		61 797
Autres produits				441
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				62 238
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				4 838
Autres charges externes				29 032
Impôts, taxes et versements assimilés				359
		dont TP/CFE, CVAE	359	
Rémunérations du personnel				12 610
Charges sociales				650
Dotations aux amortissements				3 778
Total des charges d'exploitation (II)				51 267
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				10 971
Charges exceptionnelles (VI)				320
Produits et charges divers				1 646
Impôts sur les bénéfices (VII)				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				9 005

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	9 005	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		1 646
Réintégrations diverses		320
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	10 971	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	10 971	

DIVERS À RÉINTÉGRER

LIBELLÉ	Montant
AMENDE	320

« certifié conforme »



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Constructions		21 700		21 700	21 700
Installations techniques matériel et outillage Industriels	3 754			3 754	3 754
Matériel de transport	8 300			8 300	8 300
Autres Immobilisations corporelles	1 858			1 858	1 858
TOTAL rubrique I	13 912	21 700		35 612	35 612

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage Industriels	882	751		1 633
Matériel de transport	2 926	2 767		5 693
Autres Immobilisations corporelles		260		260
TOTAL rubrique II	3 808	3 778		7 586

"certifié conforme"

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable au 31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**III - DIVERS**

Montant de la TVA collectée

12 359

Montant de la TVA déductible sur biens et services (*sauf immobilisations*)

3 960

"certifié conforme"



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable au 31/12/2021)

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



"certifié conforme"



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable au 31/12/2024)

Composition du capital social

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



"certifié conforme".

SASU 3F & MULTISERVICES

Société à actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1000 €
Siège social à 69160 TASSIN LA DEMI LUNE
33 RUE DES BRUYERES

909 175 531 R.C.S. LYON

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2025

Le 30 juin 2025 à treize heure trente, au siège social de la société, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale , sur convocation de la Présidence

La présente assemblée est ouverte sous la présidence de **Monsieur FERREIRA SIMOES JOAO** , en sa qualité de Président .

Monsieur le président rappelle que les associés ont été convoqués à la présente assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Quitus à la Présidence de sa gestion et de sa rémunération;
- Affectation du resultat au 31/12/2024
- compte courant du dirigeant
- Questions diverses;

Monsieur le président fait observer :

- que tous les documents prescrits par la loi ont été mis à la disposition des associés dans les conditions légales;
- et que la présente assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus.

Elle dépose sur le bureau, à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société et la feuille de présence;
- les rapports de la présidence
- et le texte des résolutions présentées par la présidence à la présente assemblée.

Monsieur le président ouvre alors la délibération en donnant lecture des rapports de la gérance.

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux associés; personne ne la demandant, les résolutions suivantes sont lues et mises successivement aux voix.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

1ere résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve la deuxième convention intitulée « **Rémunération de Monsieur FERREIRA SIMOES JOAO pour l'année 2024** » :

18100 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés .

2ème résolution

*Le président décide d'affecter le bénéfice du bilan au 31/12/2024 de 9005 €
La manière suivante :*

Au compte » réserve facultative » pour la somme de 9005 €

3^{ème} résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du **PRESIDENT** sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, et constate que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve la troisième convention intitulée " *Compte courant de » **Monsieur FERREIRA SIMOES JOAO*** » mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

4^{ème} résolution

L'assemblée générale donne au Président quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

5^{ème} résolution

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

Le président

3F & MULTISERVICES
13 rue des Bruyères, 69160 Tassin-la-demi-lune
Siret : 909 175 531 000 13
06 06 56 49 72